



cnesco
conseil national
d'évaluation
du système scolaire

15.06.2015

Mixités sociales et scolaire à l'école :

Agir, impliquer, informer Les préconisations du Cnesco

Avec la participation pour l'organisation de la conférence de
comparaisons internationales sur les mixités à l'école :



Conseil supérieur
de l'éducation
Québec

En partenariat avec :

Le **café** pédagogique

SOMMAIRE

- **Introduction** **1**

- **Quatre grands constats sur les mixités à l'école** **2**

- **Les préconisations du Cnesco pour favoriser les mixités à l'école** **5**
 - Mener une action immédiate
 - Impliquer l'ensemble des acteurs
 - Informer, comprendre et analyser

- **La méthode Cnesco** **10**

Une fabrication collective originale de préconisations d'action publique

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a publié, le 28 mai 2015, deux rapports sur les mixités sociales et scolaire à l'école.

L'un a permis de dresser un état des lieux de la mixité dans les collèges et les lycées français. Il a mis en évidence des phénomènes de ségrégations puissants dès le collège, l'existence de ghettos scolaires ainsi que la présence de classes de niveau dans près de 50% des collèges.

L'autre rapport, développé en coordination avec le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec, s'est attaché à présenter **des exemples de politiques ayant favorisé la mixité à l'école dans les pays de l'OCDE.** Il a, aussi, synthétisé les résultats de la recherche scientifique sur les effets nocifs des ségrégations sociales et scolaires pour les apprentissages et les attitudes des jeunes vis-à-vis de la société et, tout particulièrement de l'altérité.

Nourrie de ces états des lieux et de ces expériences étrangères, **la Conférence de Comparaisons Internationales sur les mixités à l'école,** co-organisée par le Cnesco, le Conseil supérieur de l'Éducation du Québec et le CIEP les 4 et 5 juin 2015, a permis de riches échanges. Les acteurs et décideurs français de l'éducation réunis ont pu débattre et s'inspirer des politiques étrangères dans l'objectif de **proposer des solutions concrètes à la question des mixités dans l'école française.**

De ces débats, il en est résulté que ces mixités doivent être considérées comme plurielles, car elles recourent des interrogations sur les mixités selon les catégories socio-professionnelles, selon les pays de naissance des élèves et de leurs parents, et selon les résultats scolaires des élèves. Dans le texte qui suit, on résumera ces dimensions sous l'expression « mixités sociales et scolaire ». Mixités plurielles également car les travaux se sont intéressés aussi bien aux phénomènes de ségrégation entre les établissements qu'au sein des établissements.

Après avoir exposé les constats issus de ces travaux, ce document présente les préconisations du Cnesco pour une meilleure mixité à l'école, recommandations issues de ce travail collectif.

4 grands constats sur les mixités à l'école

▪ Un phénomène puissant de ségrégation dans les établissements français

Le rapport Ly-Riegert (PSE-INSEE), commandé par le Cnesco, sur l'état de la mixité à l'école révèle des ségrégations sociale et scolaire fortement présentes dans l'école française.

- Le rapport, qui mobilise des données du Ministère de l'Éducation nationale (DEPP), met en évidence des **phénomènes de ségrégation puissants, selon les catégories socio-professionnelles et les résultats scolaires des élèves aussi bien dans les collèges que les lycées**. Appuyées sur la ségrégation résidentielle, ces ségrégations présentent de **fortes inégalités territoriales**.
- Le rapport montre l'existence d'**établissements ghettos** accueillant un public socialement très défavorisé. À l'autre bout du spectre social, certains établissements sont réservés aux élèves issus des milieux les plus favorisés. Se dessine ainsi une France scolairement bipolarisée dans ses extrêmes sociaux.
- Le rapport met aussi en évidence **l'existence de classes de niveau dans près de la moitié des collèges, alors qu'il s'agit d'une pratique légalement interdite**. Ainsi, une ségrégation notamment scolaire, au sein des établissements, se superpose et renforce les ségrégations entre les établissements.

▪ Un quasi-immobilisme, en France, depuis quarante ans dans les politiques publiques sur la mixité sociale à l'école

Les recherches ont également pointé, depuis une dizaine d'années, alors même que les réalités territoriales évoluaient sensiblement, **un fort immobilisme dans la mise en œuvre, sur le terrain, des politiques de mixité sociale à l'école**, tant dans les politiques de sectorisation que dans les politiques d'affectation, malgré quelques exemples locaux encourageants recueillis par le Cnesco.

Au niveau national, si certains outils statistiques ponctuels ont été créés par le Ministère de l'Éducation nationale (DEPP), **aucun appareil national complet de mesure statistique de la mixité sociale et scolaire n'a vu encore le jour**.

De même, alors que la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de « l'École de la République » de 2013 et des textes réglementaires récents qui assignent à l'école, pour la première fois, un objectif de mixité sociale, ouvrent la voie à des ajustements de la carte scolaire multi-collèges et prévoient un diagnostic de mixité sociale dans les établissements, les objectifs de mixité sociale sont encore définis trop largement pour être opérationnels sur le terrain et guider les acteurs locaux, dans les établissements, les services académiques ou les collectivités territoriales.

- **Des effets très nocifs de la ségrégation à l'école sur les apprentissages et les comportements des élèves**

À travers une revue de la littérature scientifique internationale rigoureuse et riche, le rapport Cnesco-CSE met en évidence, que **les effets des ségrégations sociales et scolaire sur les apprentissages des élèves en difficulté, le plus souvent défavorisés socialement, sont très négatifs. L'absence de mixité sociale est aussi particulièrement nocive pour la construction des futurs citoyens, qu'ils soient issus de milieux socialement défavorisés ou plus aisés.**

La ségrégation sociale est associée à des attitudes moins citoyennes, moins tolérantes, à des capacités de communication et de délibération moins approfondies, ainsi qu'à une défiance dans les institutions plus élevée... **A l'opposé, les recherches montrent également dans quelles conditions davantage de mixités sociales et scolaire garantissent des apprentissages bénéfiques pour tous les élèves, qu'ils soient en difficulté ou scolairement avancés.**

- **Des politiques de mixité sociale à l'école ambitieuses dans certains pays de l'OCDE**

La prise de conscience des effets nocifs de la concentration d'élèves aux profils scolaires et sociaux défavorisés dans certains établissements a conduit un nombre croissant de pays de l'OCDE à conduire des politiques favorisant la mixité sociale à l'école (USA, Angleterre, Suède, Danemark, Pays-Bas, Belgique...). Ces expériences qui se sont, pour certaines, développées sur plusieurs décennies, mettent en évidence le décalage de la France, qui s'est cantonnée en matière de lutte contre les inégalités sociales à l'école, dans une politique compensatoire d'éducation prioritaire.

Par leurs difficultés, leurs échecs et leur succès, les expériences étrangères peuvent aussi guider les futures politiques de mixité en France. Elles montrent en effet que, **pour être efficace et durable, une politique nationale de mixités sociales et scolaire à l'école doit présenter les caractéristiques suivantes :**

- **Une perspective de long terme : volontariste et évaluée nationalement, cette politique doit être développée dans la durée, autour d'un consensus national** trans-partisan qui dépasse, sur plusieurs décennies, les alternances politiques, comme le montrent certaines villes ou régions aux **Etats-Unis** ou en **Angleterre** ;
- **A chaque terrain, sa boîte à outils : s'ils s'inscrivent bien dans une politique nationale, les outils de la mixité sociale à l'école (ajustements de carte scolaire dans certains pays nordiques, quotas d'élèves dans certains établissements anglais, transports d'élèves au Danemark...) doivent être adaptés aux contextes locaux** car construire la mixité sociale à l'école prend des formes différentes dans les diverses ruralités, les terrains socialement mixtes ou, au contraire, les contextes urbains socialement ultra-ségrégus...

Enfin, les expériences à l'étranger montrent qu'un ensemble de conditions doivent être réunies simultanément pour assurer une politique efficace et durable :

- une **démarche de dialogue, de communication et de coopération en direction des parents** : sur le long terme, une politique de mixité sociale ne fonctionne que si les parents y adhèrent (**Pays-Bas**);
- une **stratégie de formation des personnels d'éducation** : par exemple les enseignants et les personnels d'encadrement doivent être formés aux pédagogies différenciées et coopératives pour gérer l'hétérogénéité scolaire et sociale des élèves, à l'interculturalité et plus largement être sensibilisés aux effets des ségrégations sociales et scolaire mis en évidence par la recherche... (**Suisse, Canada**);
- une politique de **transports (Danemark) et d'hébergement** efficaces et socialement accessibles qui favorise la mobilité et le désenclavement des élèves, surtout au lycée ;
- une **vigilance cruciale quant à l'égalité et la qualité de l'offre de formation (Québec)** dans tous les contextes locaux (enseignements, profils des enseignants, voies d'orientation, équipements, climat scolaire...).

Les préconisations du Cnesco pour favoriser les mixités à l'école

Le Cnesco, éclairé par le travail collectif des décideurs réunis lors de la Conférence de comparaisons internationales sur les mixités à l'école (Éducation nationale, collectivités territoriales, représentants des parents, associations, politique de la Ville...), présente les préconisations suivantes. Elles s'articulent autour de trois axes :

- 1) **Des actions à mener dans l'immédiat**, compte tenu de l'urgence sur certains territoires et de la nécessité de s'engager, dès à présent, dans des politiques locales *actives* de mixité à l'école ;
- 2) Des programmes et des politiques visant à **impliquer l'ensemble des professionnels de l'éducation des secteurs d'enseignements public et privé, des parents et des élèves** car les politiques de mixité sociale ne peuvent se construire et durer sans l'adhésion et l'action conjointe de tous les participants de la communauté éducative ;
- 3) Des dispositifs ou programmes visant à **développer et diffuser les connaissances sur les pratiques et les effets des ségrégations sociales et scolaire dans l'école française**, connaissances aujourd'hui encore parcellaires ou, quand elles existent, méconnues notamment du grand public, et plus particulièrement des parents.

1. Mener une action immédiate

▪ Engager une action d'urgence dans les 100 collèges les plus ségrégués

Les 100 collèges les plus ségrégués doivent faire l'objet d'un diagnostic et d'un plan d'action visant à garantir davantage de mixités sociales et scolaire dans ces établissements. Comme le montrent certains exemples réussis de déségrégation de collèges en France, des **ajustements de carte scolaire** doivent contribuer à diversifier socialement et scolairement les publics. Ils doivent être associés, simultanément, à une **politique d'attractivité des établissements** par une offre de formation, scolaire, parascolaire et périscolaire de qualité (devoirs surveillés, séjours linguistiques, équipements numériques, sportifs, par exemple) mais aussi par un **encadrement pédagogique riche**.

Des liaisons institutionnelles facilitées vers les lycées recherchés par les élèves de l'établissement doivent être développées, par la création, pour les élèves lors du processus d'orientation, d'un bonus « **établissement de la nouvelle mixité** ». De façon centrale, un **dialogue très actif avec les parents** doit être développé pour soutenir la confiance entre les familles et l'établissement (portes ouvertes, ateliers pour les parents...).

Le Cnesco établira, pour ces établissements, une évaluation des mesures prises en faveur de davantage de mixités sociales et scolaire, dans son rapport sur les *Inégalités territoriales dans l'école française*, qu'il rendra public fin 2016.

▪ **Intégrer des objectifs de mixités lors de la création de tout nouvel établissement**

Le Cnesco recommande que **tout projet de construction ou de restructuration d'école primaire et de collège, porté par les collectivités territoriales, intègre un « volet mixités sociales et scolaire » explicite**, démontrant clairement la politique et les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif, notamment par l'étude de l'implantation de l'établissement en fonction de la mixité résidentielle.

Concernant les lycées, le Cnesco préconise, comme c'est déjà le cas dans certaines régions, que **toute nouvelle construction ou restructuration de lycée donne lieu à un projet de lycée polyvalent mêlant les trois voies d'enseignement générale, technologique et professionnelle**. Une attention particulière serait apportée dans ces nouveaux établissements à des projets pédagogiques communs aux différentes filières, au partage des locaux par tous les élèves et professionnels (un CDI unique, un foyer des élèves commun, une seule et même salle des professeurs...). Le processus de gouvernance de l'établissement devrait aussi permettre la représentation de l'ensemble des voies d'enseignement.

Pour accélérer le développement des lycées polyvalents, des fusions d'établissements situés à proximité physique peuvent également être réalisées. Les filières des deux établissements sont alors redistribuées pour que chaque site intègre les trois voies d'enseignement.

▪ **Autoriser et évaluer des expérimentations locales**

Des expérimentations doivent être autorisées et conduites afin de compléter les connaissances sur les outils et les mécanismes des politiques locales de mixité sociale à l'école ainsi que sur les résistances qu'elles rencontrent.

Parce que **à chaque territoire correspond sa boîte à outils de la mixité sociale**, ces expérimentations doivent être co-construites par l'ensemble des parties prenantes locales (autorités académiques, collectivités territoriales, représentants des parents d'élèves, de la politique de la Ville, associations...). Elles doivent être développées sur des terrains aux caractéristiques contrastées (urbain/péri-urbain/rural/rural isolé, démographie en déclin ou en croissance, urbain standard/urbain sensible, enseignement primaire et secondaire...).

Très concrètement, peuvent être ainsi expérimentés une variété d'outils de mixité comme :

- **des cartes scolaires comportant plusieurs collèges dans des contextes urbains résidentiellement mixtes,**
- **des réseaux d'établissements intégrés, complémentaires par leur offre de formation sur des terrains ruraux,**
- **la construction de cartes scolaires autour de lignes de transports dans de grandes métropoles...**

- **Assurer une mesure régulière statistique des mixités à l'école**

Comme le montrent les exemples de politiques conduites à l'étranger, aucune réforme ambitieuse de mixités sociales à l'école ne pourra se développer sans connaissance précise de l'ampleur de la ségrégation à tous les échelons territoriaux (depuis la classe et l'établissement jusqu'au niveau national) et dans tous les types de territoires (urbains, ruraux, montagnards, iliens...).

Un appareil statistique, co-construit et partagé par les secteurs d'enseignement public et privé, s'appuyant sur la richesse des données statistiques des institutions nationales (DEPP, INSEE...) et des collectivités territoriales doit être développé nationalement. Il doit embrasser les différents échelons territoriaux pertinents pour le suivi de l'efficacité des politiques publiques de mixité dans le primaire et le secondaire.

La mixité à l'école doit être considérée dans son acception large et couvrir les dimensions liées aux catégories socio-professionnelles, aux résultats scolaires, au pays de naissance des élèves et de leurs parents. Le travail de construction de cet appareil statistique intègre des dimensions de méthodologies statistiques mais aussi des **préoccupations juridiques et éthiques**, de respect de la vie privée entre autres et plus particulièrement de protection des données à caractère personnel.

2. Impliquer l'ensemble des acteurs

- **Former les personnels de l'éducation pour favoriser la mixité sociale**

La mixité à l'école va changer la vie dans les établissements. Il est nécessaire de faire évoluer les pratiques d'enseignement, d'encadrement et d'accompagnement des enfants et de leurs familles.

L'acquisition de connaissances et le développement de compétences doit permettre un renforcement de **l'interculturalité, du travail en équipe, des pédagogies différenciées et coopératives, de l'accompagnement personnalisé pour s'adapter à des publics scolaires plus diversifiés et à des classes scolairement plus hétérogènes...**

Très concrètement, les programmes de formation continue, localisés dans les établissements et axés sur l'apprentissage des territoires d'exercice des professionnels, doivent mettre l'accent sur le contexte social de l'établissement. Ils associent des équipes locales de **chercheurs**, en lien avec des dispositifs associatifs d'accompagnement à la scolarité.

Pour les représentants académiques, les collectivités territoriales et les responsables de la Politique de la Ville, **des « formations-actions »** réunissant plusieurs administrations doivent être organisées sur leurs propres terrains et prendront pour objet leur projet de mixité commun de façon à les soutenir dans la conception et la mise en œuvre de leur réforme locale. Les premiers cadres formés pourront à leur tour constituer un **réseau de formateurs**.

- **Créer un bonus dans l'orientation pour les élèves des « établissements de la nouvelle mixité »**

Encourager les communautés éducatives à favoriser la mixité sociale et scolaire, au sein des établissements, est aussi important pour que le système scolaire dans son ensemble évolue progressivement. **Les élèves présents dans les établissements qui se mobilisent contre la ségrégation, au sein de l'établissement, bénéficient d'un bonus « établissement de la nouvelle mixité » pour soutenir leur orientation vers les lycées ou les filières de l'enseignement supérieur demandés.**

Plus globalement, **des politiques de « mixité par le haut »**, qui visent à ouvrir les établissements les plus favorisés aux élèves qui le sont moins - un processus plus aisé que l'affectation d'élèves favorisés dans des établissements plus ségrégués - peuvent s'intégrer dans les **contrats tripartites**. D'une durée de 4 ans, ils associent autorité académique, collectivités territoriales et chacun des établissements et permettent un pilotage fin de solutions locales diversifiées de mixité.

- **Engager l'enseignement privé dans des politiques de mixités à l'école**

Pour être efficace et juste, une politique de mixité sociale à l'école doit couvrir les deux réseaux d'enseignement, le réseau public et le réseau privé sous contrat.

Sans pour autant participer directement à la carte scolaire, l'enseignement privé sous contrat doit contribuer à cet objectif de mixité à l'école. Une **politique budgétaire incitative** doit lier ses ressources, dont les moyens d'enseignement, avec les politiques locales de mixité qu'il développe et la composition sociale, scolaire et l'origine nationale des élèves qu'il accueille dans ses établissements.

Au niveau local, l'élaboration de **chartes d'engagements réciproques** entre les établissements privés et publics, les autorités académiques, les collectivités territoriales, les représentants de parents permet de concevoir et de mettre en œuvre des engagements réciproques en faveur de politiques locales de mixité sociale à l'école dans les deux réseaux d'enseignement.

- **Accompagner les parents qui veulent contribuer à la mixité à l'école**

Comme le montrent certaines expériences de réforme à l'étranger, les parents peuvent, dans certains contextes locaux, s'avérer des **acteurs très actifs et efficaces de la construction de la mixité sociale dans l'école de leurs enfants.**

Qu'il s'agisse des fédérations représentant traditionnellement les parents ou de collectifs de parents *ad hoc*, les associations qu'ils constituent doivent être soutenues et accompagnées (mise à disposition d'une « salle des parents » au sein de l'établissement, soutien par une logistique dédiée à la communication...).

- **Construire la mixité à travers des projets citoyens d'élèves**

Les élèves doivent être mobilisés, et notamment les Conseils des délégués pour la vie lycéenne, autour d'actions d'échanges et de partenariats entre les établissements.

Comme l'ont montré, par exemple, des consultations lycéennes, les jeunes sont sensibles aux questions d'égalité et de solidarité. Ils doivent pouvoir se saisir de la thématique des mixités à l'école. Il faut développer les **programmes entre les établissements**, en facilitant l'autonomie donnée aux élèves.

3. Informer, comprendre et analyser

- **Lancer une campagne nationale de sensibilisation en direction du grand public**

Comme le montrent les réformes conduites à l'étranger, aucune politique de mixité sociale à l'école n'a pu s'inscrire dans la durée, sans adhésion des acteurs de terrain, les parents au tout premier rang.

Un **vaste programme de sensibilisation aux effets nocifs sociétaux de la ségrégation** doit être développé en direction des parents dans les établissements. Réciproquement, il faut également **informer sur les bienfaits des politiques menées à l'étranger qui ont su tirer parti de la richesse de la mixité à l'école.**

- **Développer des recherches sur la ségrégation à l'école en France**

Si à l'étranger la mixité sociale à l'école a suscité de nombreuses recherches, en France, elles sont demeurées peu nombreuses.

Le Cnesco lancera en partenariat avec des laboratoires de recherche et le collectif institutionnel du nouveau réseau sur les mixités à l'école (né de la Conférence de comparaisons internationales), **des études** qui porteront, en priorité, sur : la **perception et les représentations de la mixité sociale par les professionnels de l'éducation, les élèves et les parents** ainsi que sur les pratiques de ségrégation dans les établissements.

- **Créer une plateforme d'échange pour mutualiser les expériences sur les politiques de mixités à l'école**

Une plateforme numérique d'information doit être créée pour permettre aux professionnels en charge de ces politiques, dans l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, les administrations de la politique de la ville, les associations et les parents d'élèves **d'échanger autour des actions éducatives fructueuses favorisant la mixité** – y compris les actions conduites dans les temps péri et extrascolaires.

La méthode Cnesco : une fabrication collective originale de préconisations d'action publique

Le Cnesco a mis en place **une méthode originale de construction de préconisation de politiques scolaires**.

L'évaluation, la recherche et les comparaisons internationales comme ressources intellectuelles

S'appuyant tout d'abord sur une **évaluation rigoureuse des phénomènes et des politiques éducatives observés** - en l'occurrence la ségrégation dans l'école française et les politiques de mixité sociale peu développées en France - cette instance indépendante complète son analyse à la fois par **des revues de littérature scientifique** - dans le cas présent sur les effets de la ségrégation sociale et scolaire sur les apprentissages et les attitudes des jeunes - et par **des comparaisons internationales de politiques scolaires** - en l'occurrence les politiques de mixité à l'école développées dans un panel de pays de l'OCDE -USA, Angleterre, Pays-Bas, Suède, Danemark...

Un réseau de décideurs pour fabriquer les préconisations

Ces ressources intellectuelles, que le Cnesco produit avec des partenaires et des chercheurs, sont soumises, dans le cadre **de conférences de comparaisons internationales**, à un **public participatif de décideurs issus des différents univers administratifs, politiques, associatifs ou privés** qui fabriquent sur le terrain les politiques scolaires nationales et locales. Ils sont chargés dans les ateliers d'élaborer avec l'équipe des pilotes et animateurs d'ateliers un ensemble de constats et de recommandations. Il s'agit donc de **constats et de préconisations ancrés dans le terrain, éclairés par l'évaluation, nourrie par la recherche et les comparaisons de politiques scolaires**.

C'est cette démarche qui a été mise en œuvre dans la Conférence de comparaisons internationales sur les mixités sociales à l'école. Depuis un an, le Conseil national d'évaluation du système scolaire et ses partenaires, le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec et le CIEP, accompagnés de chercheurs, travaillent sur les questions de mixités à l'école pour **dresser un état des lieux en France et à l'international**.

Ces recherches et évaluations ont été confrontées à la réalité du terrain lors de la conférence de Comparaisons Internationales des 4 et 5 juin 2015. **Les chercheurs, les décideurs et les acteurs du monde de l'éducation ont pu échanger** pendant deux jours autour des différentes dimensions de la mixité à l'école. **C'est à partir de leurs discussions, de leurs expériences, de leurs constats et de leurs recommandations**, que ces préconisations ont pu être construites. Les personnes en charge du pilotage de ces ateliers ont participé, en équipe, à leur rédaction.

Un suivi vigilant des recommandations du Cnesco

Dernière originalité de la méthode Cnesco : ancrées dans les expériences de terrain et fabriquées collectivement, **ces préconisations donneront lieu à un suivi vigilant du Cnesco. L'instance indépendante fera une évaluation de mise en œuvre de ses préconisations dans son rapport sur les Inégalités territoriales dans l'école française, qu'elle rendra public fin 2016.**

Le **Conseil national d'évaluation du système scolaire** est une **instance indépendante** créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République, du 8 juillet 2013. Il est **composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental**, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une **évaluation scientifique et indépendante du système scolaire** afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il **met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation**. Enfin, il **promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public**.

Le Cnesco conduit son action dans une **perspective d'ouverture à l'international, caractérisée par un réseau de chercheurs associés**. Il a ainsi été sollicité par la Commission Européenne pour évaluer scientifiquement les politiques scolaires dans le primaire et le secondaire.

Le Cnesco diffuse les résultats des évaluations auprès des professionnels de l'éducation et du grand public, à travers **un réseau de partenariats et des actions multiples** : rapports d'évaluation, conférences de consensus scientifique, conférences de comparaisons internationales, forums en région, formations universitaires pour les praticiens, kits pédagogiques d'animation de réunion...

Le **Conseil supérieur de l'éducation du Québec**, créé en 1964, est un **organisme gouvernemental autonome**. Institué en tant que **lieu privilégié de réflexion** en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation, il a pour mandat de **conseiller le ministre de l'Éducation**, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur toute question relative à l'éducation. Par ses avis et rapports le Conseil cherche à maintenir le système d'éducation en contact avec l'évolution de la société et à proposer les changements à opérer et des plans à long terme.

La réflexion critique du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts et par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation.

Ces membres sont nommés par le gouvernement du Québec après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans, qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Ce sont plus de soixante-quinze personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.

Le **Centre international d'études pédagogiques**, créé en 1945, établissement public national depuis 1987, le CIEP est reconnu en France et à l'étranger pour ses compétences en matière d'expertise, de formation, d'évaluation et de gestion de projets internationaux.

Opérateur public de référence du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, principal partenaire opérateur du ministère des affaires étrangères et du développement international pour la langue française, il contribue à la réflexion dans le domaine de la coopération internationale en éducation et s'appuie, pour conduire ses actions, sur un réseau d'experts et de partenaires nationaux et internationaux, ainsi que sur le savoir-faire d'une équipe de 250 personnes. Il dispose d'un centre local à La Réunion.

Il est l'opérateur public de référence en charge de la coopération internationale en éducation, au cœur de partenariats français et étrangers. Il comprend deux pôles d'activités, l'éducation (enseignement général, supérieur et professionnel, reconnaissance des diplômes) et les langues (langue française, évaluation et certifications en français, langues étrangères et mobilité). C'est également un espace d'information et de réflexion et un lieu d'accueil de séminaires et de conférences internationales.

Le CIEP est membre de la ComUE Sorbonne Universités qui regroupe 11 établissements d'excellence. Il édite la Revue internationale d'éducation de Sèvres, revue francophone spécialisée dans le champ de l'éducation et de la formation à travers le monde qui s'adresse à un public de responsables et d'acteurs de l'éducation, d'universitaires et de chercheurs en sciences de l'éducation, sciences politiques, sociologie, histoire, géographie, philosophie.